ville de Trouville sur Mer

LE JOURNAL DE TROUVILLE-SUR-MER

N° 3

MARS 2022

LA MOUETTE

03 FINANCES

ZOOM SUR LE BUDGET 2022
L'immense travail fourni par les élus et les services municipaux permet d'aboutir à un budget 2022 qui répond à 3 objectifs clairs : tenir les engagements de campagne, désendetter la commune, dégager une capacité d'autofinancement nette pour les investissements de la commune.

06 SOCIAL

BE HAPPY
Voici le nouveau service de mobilité à la demande pour les seniors et les personnes porteuses de handicap n'ayant pas de moyen de locomotion ! Un numéro unique pour vos déplacements : rendez-vous médicaux, courses, loisirs : 06 38 05 00 61.

07 CULTURE

LES HABITS DU LIEU
Virginie Barré, commissaire de l'exposition « Juste au-dessus des Roches Noires » au Musée Villa Montebello, a choisi dans les collections du Frac Normandie des œuvres d'art contemporain pour habiller et habiter la villa.

08 CADRE DE VIE

UN PRINTEMPS BLEU, BLANC, ROUGE !
Pour anticiper les deux grands scrutins nationaux 2022, découvrez l'ensemble des démarches administratives à mener pour pouvoir accéder en bonne et due forme aux urnes !

10 ENVIRONNEMENT

UN, DEUX, TROIS… TRIEZ !
Le retour des beaux jours signe la reprise de travaux dans les maisons et les jardins. Adopter les bons réflexes de tri permet de faciliter la collecte des déchets et fluidifier le traitement des ordures.

13 JEUNESSE

PRÉPARER L'ÉTÉ DES ENFANTS
Les centres de loisirs de Trouville-sur-Mer se tiennent prêts pour accueillir les enfants pendant les grandes vacances et s'adaptent à vos besoins. Inscriptions : mi-mai pour le centre aéré et 1er juin pour le club de la plage.

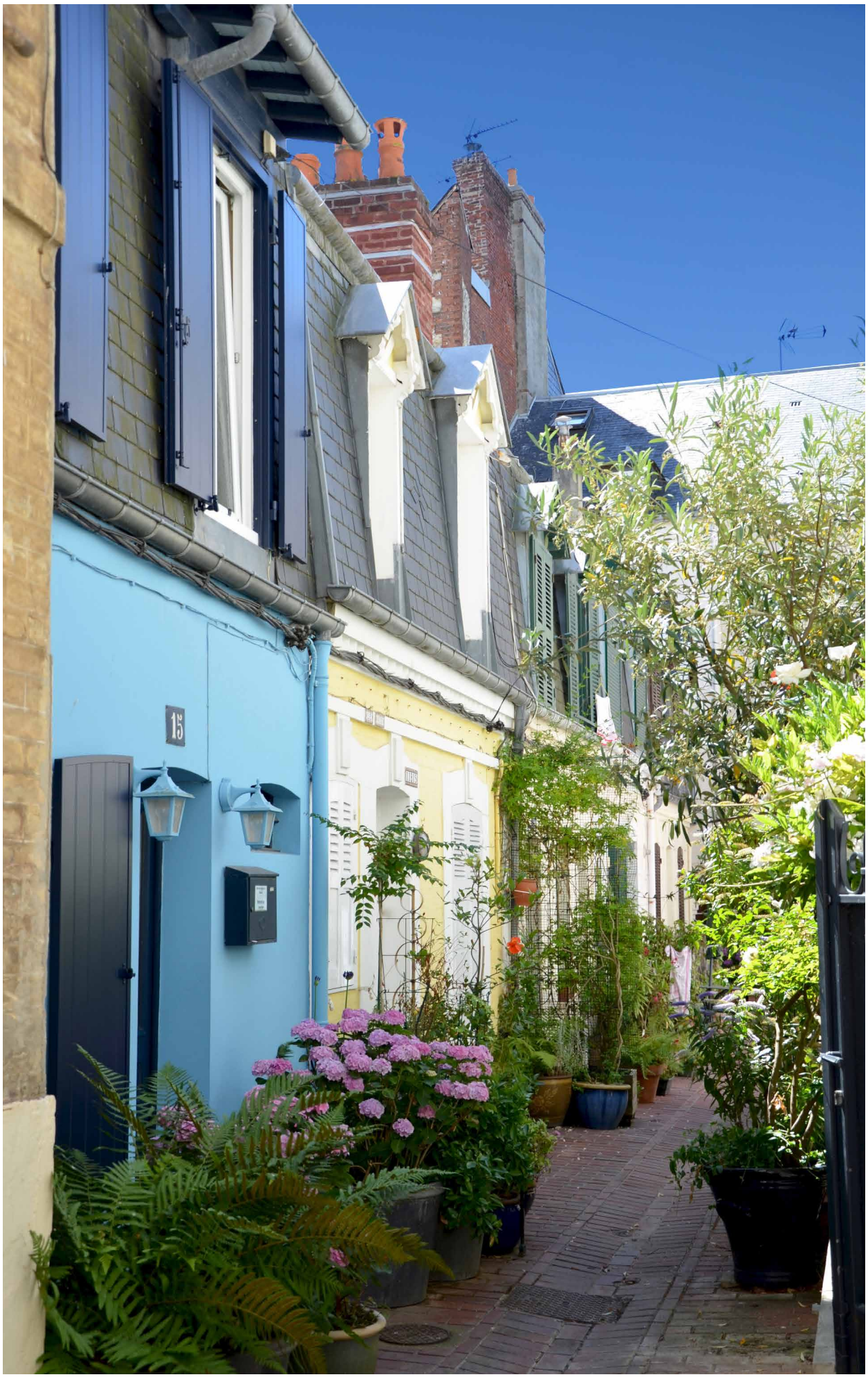

© Kevin Thibaud

ÉDITO

LE MOT DU MAIRE

Chères Trouvillaises, chers Trouvillais,

Nous sommes aux portes du Printemps et nous aspirons tous à retrouver une vie normale. 2022 est le symbole de l'espoir : celui de tirer enfin un trait sur ce long tunnel appelé Covid. C'est le souhait de chacun d'entre nous.

Concrètement, le mois de mars signe la reprise des activités dans les domaines économiques, sportifs, culturels, événementiels. Cette reprise, couplée avec l'arrivée des beaux jours ne peut que nous réjouir. La ville de Trouville-sur-Mer et ses équipes municipales s'y préparent depuis plusieurs mois ; nous avons concocté un programme d'animations et d'événements qui saura ravir petits et grands.

Cette année 2022 est également marquée par d'importantes élections : l'élection présidentielle, puis les législatives qui éliront nos députés.

Vous connaissez tous les enjeux de ces élections et leur importance. Élue, je suis attachée à la vie citoyenne, au partage des idées et à

© Daniel Simon

l'engagement des uns et des autres dans la vie de la cité… À Trouville, nombreux d'entre vous y participent par le biais notamment des associations. Cependant, dans le cadre des élections, quel que soit l'enjeu, l'abstention atteint des niveaux historiques, notamment chez les jeunes. Voter est un droit et également un devoir. Nous avons la chance en France de pouvoir l'exercer librement. Alors saisissons-nous de ce droit ! Il en va de l'avenir de notre République. Alors je compte sur vous… Soyons nombreux à nous retrouver aux bureaux de vote lors de ces journées électorales !

Cette mobilisation de notre population doit se faire dès le plus jeune âge et c'est pourquoi à Trouville-sur-Mer nous accompagnons les enseignants à préparer nos enfants à devenir des citoyens responsables. Dans cet esprit, je suis heureuse de vous annoncer la mise en place d'une initiative qui me tient particulièrement à cœur : la participation citoyenne jeune. Leur apprendre le fonctionnement d'une collectivité, leur inculquer le sens de l'intérêt général, les faire réfléchir à des projets pour la ville, les associer à leur élaboration et à leur mise en œuvre, c'est, là-aussi, les éduquer à la citoyenneté et au sens des responsabilités.

Je suis très enthousiaste à cette idée. Les jeunes sont créatifs, amènent à des remises en cause et cet engagement les prépare à leur vie d'adulte. L'éducation citoyenne ne doit pas être un vain mot mais des actions concrètes auxquelles jeunes et élus peuvent prendre part.

Nous vous ferons connaître, bientôt, l'ensemble des détails pratiques de la création de ce conseil des jeunes. Sachez que, l'ensemble de la majorité et moi-même, sommes impatients de procéder à la mise en place de cette nouvelle initiative.

Tous ces jeunes vont apporter un vent de fraîcheur sur notre jolie ville !

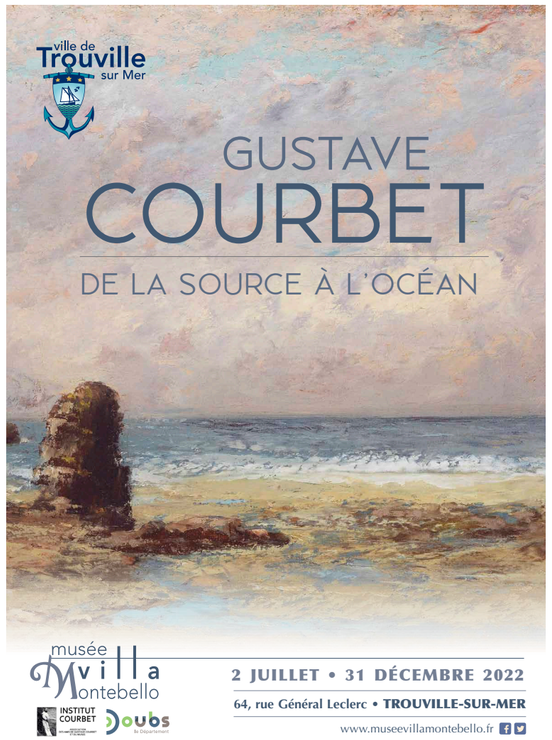

FINANCES

BUDGET 2022
UNE SITUATION SAINE, MALGRÉ UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DIFFICILE

L'élaboration du budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la mairie. Bâti sur les principes et engagements pris lors du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 18 novembre 2021, il a été voté pour la première fois avant le 31 décembre 2021 ce qui facilite la mise en œuvre des différents projets municipaux. Ayant à cœur de communiquer sur les finances de la ville de façon transparente, nous vous proposons une lecture didactique de ce vaste sujet.
Ce résumé de quelques lignes est une approche très synthétique de l'immense travail fourni par les élus et les services. Cadrage budgétaire (été 2021), arbitrage budgétaire (automne 2021), séminaires des élus… De nombreux outils ont été mis en place pour aboutir à un budget 2022 qui répond à 3 objectifs clairs : tenir les engagements de campagne, désendetter la commune, dégager une capacité d'autofinancement nette pour les investissements de la commune.

PRINCIPES ET ENGAGEMENTS

Les principes et engagements actés lors du débat d'orientation budgétaire permettent de présenter un budget 2022 équilibré. Ils reposent sur 7 axes de travail principaux :

- La hausse statutaire de la masse salariale de 1,7 % et la révision significative des charges à caractère général de - 2,6 %.
- La progression de 6,3 % des recettes réelles de fonctionnement.
- L'augmentation maîtrisée des taux de taxes foncières (propriétés bâties et non-bâties).
- Un programme d'investissement ambitieux pour la poursuite de la mise en œuvre du programme municipal.
- La recherche systématique de subventions pour l'ensemble des projets.
- La constitution d'un niveau d'épargne exceptionnel de 582 000 €.

LA FORME AU SERVICE DU FOND

L'ensemble des postulats énoncés ci-avant permettent la présentation du budget 2022. Composé de deux parties, une section fonctionnement et une section investissement, il se doit impérativement d'être équilibré ; les recettes égalant les dépenses.

AINSI, NOUS RETROUVONS DE FAÇON SCHÉMATIQUE :

LE FONCTIONNEMENT

Ce sont toutes les dépenses et recettes nécessaires à la gestion courante des services de la mairie.

L'excédent de recettes, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé :
- en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité.
- en autofinancement pour permettre d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

Dépenses et recettes de : 18 254 040 €

L'INVESTISSEMENT

Ce sont les programmes d'investissements nouveaux ou en cours qui ont vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Ces dépenses sont financées par :
- les ressources propres de la collectivité.
- des dotations et subventions.
- et éventuellement par l'emprunt.

Dépenses et recettes de : 7 704 203 €

LES INVESTISSEMENTS

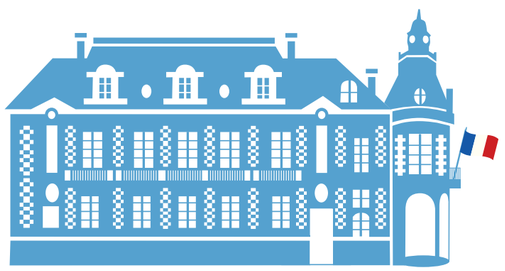

2022 sera l'année de la poursuite des études nécessaires à la réalisation des principaux projets structurants de la majorité municipale. Ces différents programmes servent une seule et même ambition : améliorer le quotidien et la qualité de vie à Trouville-sur-Mer.

On trouve ainsi différents chantiers majeurs tels que :

- La rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville pour 1 350 000 € ;
- La restauration et la sécurisation de l'église Notre-Dame-des-Victoires pour 1 090 750 € ;
- La mise aux normes et la sécurisation du boulevard Fernand Moureaux pour 770 000 € ;
- L'effacement des réseaux (quartier Saint-Jean/Cimetière) pour 290 000 €…

Mais aussi le remplacement d'une balayeuse pour 200 000 € ; les principales opérations d'entretien et de réfection de la voirie pour 743 800 € ; l'acquisition et le renouvellement des jeux de plage pour 25 000 € ; la reconduction de la navette estivale pour 33 000 €….
Par ailleurs, le pôle éducatif fait l'objet d'une réinscription de 100 000 € au titre des études et missions à mener pour ce programme ambitieux.

La commune bénéficie d'un accompagnement en ingénierie de la Banque des Territoires.

Afin de limiter l'endettement de la ville, des dossiers de demandes de subventions seront montés pour chaque projet éligible. Aucun montant n'est inscrit, sur cette ligne, dans ce budget puisqu'il nous faut attendre leur validation par les organismes décisionnaires (Europe, État, région, département…).

Les dépenses d'investissement comprennent le remboursement annuel du capital de la dette de la ville.

Dans le budget primitif, un nouvel emprunt est inscrit : quand le compte administratif de 2021 sera validé par l'administration, son montant sera bien moindre puisque nous connaîtrons notre autofinancement dégagé. Nous vous en reparlerons dans une prochaine Mouette.

Vous pouvez retrouver tous ces éléments chiffrés et détaillés sur notre site internet : ww.trouville.fr

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2022

ADMINISTRATION GÉNÉRALE
7 555 759 €

Dont :

État civil-élections	34 626 €	Manifestations	304 427 €
Communication	192 867 €	Associations	636 385 €
		Cimetière	139 170 €

ACTIONS ÉCONOMIQUES
608 871 €

Dont :

Aide au Tourisme	585 854 €

CULTURE
1 102 390 €

Dont :

École de musique	144 000 €
Bibliothèque	367 834 €
Musée	409 078 €
Actions culturelles	111 137 €

AFFAIRES SCOLAIRES
839 489 €

Dont :

Écoles maternelles	201 837 €
Écoles primaires	147 009 €

SERVICES URBAINS
2 322 525 €

Dont :

Éclairage public	158 000 €
Navette estivale	33 000 €
Voirie	970 411 €
Espaces verts	466 742 €

SÉCURITÉ SALUBRITÉ
584 039 €

SPORT ET JEUNESSE
1 859 316 €

Dont :

Piscine	430 429 €
Autres équipements sportifs	721 798 €
Loisirs jeunesse (MJ, Clubs...)	510 405 €

CCAS ET FAMILLES
840 000 €

SOCIAL

BE HAPPY À TROUVILLE

LE TRANSPORT À LA DEMANDE REPREND !

La question de la mobilité à Trouville-sur-Mer est importante, notamment pour les seniors et les personnes porteuses de handicap, sans moyen de locomotion : la ville a un certain relief et n'est desservie que par la ligne 22. Jusqu'au 31 décembre 2021, Service Plus œuvrait pour faciliter les déplacements mais l'association a été dissoute. La mairie de Trouville remercie chaleureusement Service Plus, son président, sa trésorière, son secrétaire et le personnel qui ont œuvré pendant de nombreuses années au service des seniors trouvillais. Après le mois de janvier 2022, où la ville a fait appel à un prestataire extérieur, un nouveau système a vu le jour au 31 janvier.

L'association s'appelle MA-RS. Derrière cet acronyme un peu barbare (Medical assistance rescue solutions), elle propose une solution pour vos déplacements : rendez-vous médicaux, courses et déplacements liés aux loisirs.

Pour bénéficier de ce service, il faudra s'acquitter d'une cotisation annuelle de 5 euros et d'un abonnement trimestriel. Pour contacter Be Happy, un numéro unique : 06 38 05 00 61.

LA MAIRIE RECRUTE !

EMPLOIS D'AIDES À DOMICILE

Le CCAS de Trouville-sur-Mer recrute des **auxiliaires de vie sociale ou aides à domicile** intervenant auprès des personnes âgées ou handicapées. Leurs missions d'accompagnement sont diverses : activités ordinaires (linge, repas, courses, ménage…), actes de la vie quotidienne (toilette, prise de médicaments, déplacements…) et activités de la vie sociale et relationnelle (démarches administratives, relations sociales…).

RESTAURANT DE LA ROSERAIE

Le restaurant municipal de la Roseraie vous concocte des repas alliant produits frais et « fait maison » dont les menus sont disponibles sur le site de la ville ; ouvert à tous, au déjeuner, du lundi au samedi. Deux impératifs : passe vaccinal et réservation (la veille). Le restaurant assure aussi le portage de repas à domicile dans le respect des régimes spécifiques (sans sel, régime diabétique, régime hyperprotéiné, régime végétarien…)
Restaurant la Roseraie, 28 rue du Manoir 02 31 98 43 27

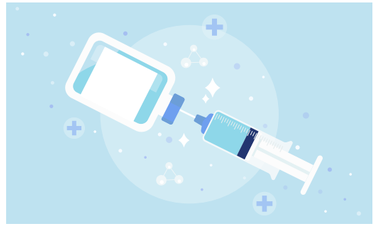

CENTRE DE VACCINATION

Face à la Covid-19, la ville de Trouville-sur-Mer a proposé les 22 décembre 2021 et 29 janvier 2022 un centre de vaccination éphémère (1re, 2e et 3e dose) au Salon des Gouverneurs. L'Unité mobile de premiers secours a permis la vaccination de 170 personnes le 22 décembre et 96 personnes le 29 janvier. Elle a souhaité développer aussi les actions de dépistage. Accessible d'abord aux scolaires, à leurs parents et au personnel des écoles de toute la 4CF, le centre a été progressivement ouvert à tous entre le 17 et le 28 janvier, à la piscine (du lundi au vendredi de 14h à 18h).

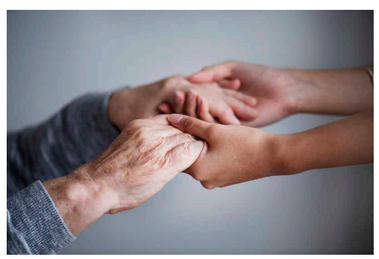

QUESTIONNAIRE POUR LES SENIORS

Les personnes trouvillaises de plus de 65 ans ont reçu, avec le chèque cadeau offert à Noël, un questionnaire afin de mieux les accompagner et d'adapter aux situations de chacun la communication et l'assistance en cas d'événements particuliers (grand froid, canicule…). Il est très important de remplir et de nous retourner ce questionnaire. Il peut être retiré et déposé à l'accueil de la mairie, au CCAS, à la résidence la Roseraie ou renvoyé à l'adresse du CCAS de Trouville-sur-Mer (17 rue Biesta Monrival).

CULTURE ET ANIMATIONS

LES HABITS DU LIEU

VIRGINIE BARRÉ, ARTISTE ET COMMISSAIRE, NOUS FAIT VOYAGER DANS UN UNIVERS MYSTÉRIEUX ET HABITÉ.

Virginie Barré, *Juste au-dessus des Roches Noires* (d'après Anonyme, *Femme assise sur une chaise en pantalon cravate fumant près d'une tente*, vers 1914, collection Musée Villa Montebello, Trouville-sur-Mer), 2022, © DR.

Dans une convergence inédite entre le Frac Normandie, la ville de Trouville-sur-Mer et son musée, les Cures Marines, et avec le soutien de la Drac Normandie et la région Normandie, Virginie Barré s'est vu confier une double mission : venir en résidence pour concevoir un objet filmique et enfiler le costume de commissaire d'exposition.

UNE ARTISTE EN RÉSIDENCE

Sur sa création à venir, quelques indices. Le décor : les Cures marines. Les acteurs : les salariés volontaires. La trame : la chorégraphie des gestes quotidiens et répétés des professionnels, indispensables et souvent dans l'ombre. Les idées fourmillent en attendant le tournage cet automne. Pour le reste, chut ! Un rendez-vous sera donné aux Trouvillais en temps voulu.

Jeppe Hein, *Modified Social Bench E*, 2006, © Courtesy Johann König, Berlin. Crédit photographique : Marc Dommage.

UNE ARTISTE COMMISSAIRE

La mission pouvait être intimidante : coudre des habits sur mesure pour les salles du Musée Villa Montebello à partir des collections du Frac Normandie. Promenant son regard amoureux sur les œuvres, l'esprit ouvert quant à leur forme, elle a opéré une sélection sous le prisme de la magie, de l'étrangeté, de la drôlerie. Elle en a paré le musée Montebello, villa autrefois. Les objets se sont mis à habiter les salles, à revêtir les murs, à encadrer les fenêtres, à habiller la vue sur la mer. Laissez-vous voyager « juste au-dessus ».

En 2022, deux expositions au Musée Villa Montebello :

Jusqu'au 12 juin : « **Juste au-dessus des Roches Noires** », par Virginie Barré avec le Frac Normandie, en partenariat avec la ville de Trouville-sur-Mer et les Cures Marines, avec le soutien de la Drac Normandie et de la région Normandie.

Du 2 juillet au 31 décembre : l'exposition « **Gustave Courbet : jeux d'eau, de la souce à l'océan** ».

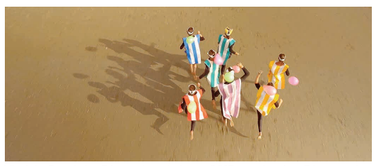

Virginie Barré, *Le Rêve géométrique*, 2017, production 36secondes et 48°Rugissants, © ADAGP, Paris.

PRIX DE LABRUSSE

L'association du prix Yves et Hélène de Labrusse fait appel à candidature pour son prix du patrimoine et/ou de l'environnement. Chaque année, depuis 2004, ce prix de 10 000 euros est attribué à une personne ou une association portant un projet qui a besoin d'un « coup de pouce » pour aboutir, localisé à Trouville-sur-Mer ou dans une commune voisine. Il ne s'agit donc pas d'une récompense mais d'une aide. Le projet conduit à son terme doit être accessible au public.
Le prix est financé par un legs à charge de Hélène de Labrusse à la Ville de Trouville-sur-Mer en mémoire de son mari Yves. Merci d'envoyer votre dossier de candidature par mail avant le 15 mars au président de l'association, Pierre Brisson (pierre_brisson@yahoo.com). Vous devez y exposer votre projet, son état d'avancement et votre besoin de financement en complément de votre apport personnel.

EN AVANT LA JEUNESSE

LE 14 MAI APPROCHE ! LES ÉQUIPES DU SALON DU LIVRE JEUNESSE S'ACTIVENT.

Le salon du livre jeunesse est bien rodé. Il accueille environ 25 auteurs jeunesse, avec autant d'illustrateurs que d'auteurs, le tout pour un public toujours au rendez-vous : 500 visiteurs en 2021. Le 14 mai 2022, ce sera le jour J : petits et grands se presseront afin de découvrir un auteur, un illustrateur, un éditeur, échanger quelques mots, une dédicace ou un portrait et rentreront chez eux riches d'anecdotes et de rencontres. Pour que ce jour soit une fête, les bibliothécaires ont du travail. Missions multiples : sélectionner des livres parus depuis une année, solliciter auteurs et illustrateurs, prévoir leurs déplacements…

En amont de cette manifestation culturelle, tout un travail est fait avec les écoles de Trouville-sur-Mer, en primaire (école René Cotu) et dans les collèges (Mozin et Marie-Jo), soit environ 500 élèves. Au fil des ans, la collaboration est sans cesse plus étroite entre les bibliothécaires, les instituteurs, les professeurs de français et d'arts plastiques et les documentalistes. Les primaires sont particulièrement chouchoutés. Une liste de quatre livres est établie avant la rentrée qui comprend un conte, un album, un roman et un livre documentaire. Ces quatre formes font l'objet de présentation aux classes et d'un suivi au long cours sur l'année, qui se clôturera par le prix des P'tites Mouettes. Selon le sujet traité, les élèves se verront proposer une approche adaptée : jeux à partir des mots du livre, travail sur les papiers déchirés, projection d'un film adapté d'un roman…

Les collégiens, plus autonomes, ont une liste de six titres, composés de romans et de livres documentaires, souvent en lien avec des sujets de société : le racisme, la maladie d'Alzheimer, le harcèlement…

Au sein de ces deux listes : au moins un auteur qui peut être invité au salon du livre jeunesse. Cette année, le livre d'Agnès Desarthe est à l'honneur : *Le Poulet fermier*. Son auteur rencontrera les élèves de trois classes de l'école René Cotu.

Salons du livre (adulte et jeunesse), Nuit de la lecture (22 janvier), interventions dans les structures scolaires, clubs de lecture, actions hors les murs pour les personnes âgées et la petite enfance… sont autant de facettes d'une politique volontariste destinée à entretenir un dialogue permanent entre les habitants et les livres. Dans ce cadre, et depuis le 1er janvier, tous les enfants trouvillais bénéficient d'un abonnement gratuit à la bibliothèque.

CADRE DE VIE

ÉLECTIONS 2022...

UN PRINTEMPS BLEU, BLANC, ROUGE !

LE PRINTEMPS 2022 SERA MARQUÉ PAR DEUX GRANDS SCRUTINS : LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES LES 10 & 24 AVRIL ET LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES LES 12 & 19 JUIN. QUELQUES DÉMARCHES PRÉALABLES SONT CEPENDANT NÉCESSAIRES POUR POUVOIR EXERCER SON DROIT...

EN AMONT DU JOUR J

Pour participer à tout scrutin, il est nécessaire d'être inscrit sur la liste électorale de la commune dans laquelle vous résidez. Pour voter aux Présidentielles, il faudra vous inscrire avant le 2 mars (en ligne) ou le 4 mars (en mairie). Pour les législatives les dates butoirs sont le 4 mai (en ligne) et le 6 mai (en mairie). Passées ces échéances plus aucune inscription ne pourra être prise en compte et vous ne pourrez donc pas participer à l'élection concernée. Dans les semaines qui suivent la clôture des inscriptions, vous recevrez à votre domicile, votre carte d'électeur. Si tel n'est pas le cas, aucun souci ! Il y a de grandes chances qu'elle nous soit retournée en mairie. Elle sera alors à votre disposition le jour J dans votre bureau de vote ! Et quoiqu'il en soit, même si elle facilite l'organisation du scrutin, elle ne constitue pas une pièce obligatoire pour voter.

BON À SAVOIR !

Si vous avez 17 ans et que vous devenez majeur une fois la date butoir des inscriptions sur les listes électorales passée, vous pourrez quand même voter ! Il vous suffit de vous inscrire comme tout le monde, en respectant les délais ; vous serez alors considéré comme électeur inactif. Dès votre dix-huitième bougie soufflée, vous passez automatiquement en électeur actif et pouvez ainsi vous rendre aux urnes !

VOUS VOULEZ VOTER MAIS IMPOSSIBLE DE VOUS RENDRE AUX URNES... LA PROCURATION EST VOTRE SOLUTION !

Les règles ont légèrement évolué au 1er janvier 2022. Désormais, vous pouvez effectuer votre demande en ligne en utilisant le télé-service « Ma procuration ». Vous recevrez ensuite un email indiquant le numéro de votre demande. Muni de ce précieux sésame et d'un document d'identité, rendez-vous en personne au commissariat ou à la gendarmerie pour la faire valider. Pour éviter les risques de fraude, il est indispensable qu'un policier ou un gendarme, habilité par le juge, contrôle votre identité et s'assure de votre libre consentement.
Si la digitalisation n'est pas votre amie, il vous suffit simplement de vous rendre directement au commissariat pour amorcer la démarche administrative !

BON À SAVOIR !

Le mandataire et le mandant n'ont pas besoin de résider dans la même commune mais, le mandataire devra impérativement se déplacer dans le bureau de vote du mandant pour voter ! Mais attention, le cas échéant il vous faudra impérativement renseigner les numéros nationaux des électeurs sur le Cerfa de Procuration. Pour connaître ce numéro national, rendez-vous sur le site Service Public rubrique services en ligne.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Sont considérés comme document d'identité pour pouvoir voter :
- Une carte nationale d'identité (valide ou périmée depuis moins de 5 ans) et un Passeport (valide ou périmé depuis moins de 5 ans)
- Une Carte vitale avec photographie
- Une Carte du combattant (en cours de validité) avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre
- Une Carte d'invalidité (en cours de validité) avec photographie ou carte de mobilité inclusion (en cours de validité) avec photographie
- Un Permis de conduire (en cours de validité)
- Un Permis de chasser (en cours de validité) avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)...

Liste non exhaustive !

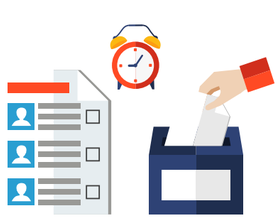

QUID DU JOUR J ?

Hôtel de Ville, Ecole Delamare, Ecole René Coty et Collège Charles Mozin : le découpage géographique des électeurs est généré automatiquement par un logiciel. Si vous n'avez plus en mémoire votre lieu de vote, référez-vous simplement à votre carte d'électeur ou joignez le service État civil de la mairie.
Sur place, vous serez accueilli par un agent municipal à la table de décharge. Vous aurez l'obligation de prendre au minimum deux bulletins ainsi qu'une enveloppe. Direction l'isoloir puis la table de vote. Vous présenterez votre carte d'électeur et votre pièce d'identité à un des assesseurs qui énoncera clairement votre nom et votre prénom. Le président du bureau de vote ouvrira alors l'urne pour recueillir votre bulletin ! S'en suivra le célèbre « A voté » ! Vient ensuite l'émargement des registres.

PENSEZ À VOUS MUNIR :
- de votre propre stylo ou bic noir
- de votre masque
- de gel hydroalcoolique
- et de respecter les distanciations

Les bureaux de vote sont ouverts de 8h à 18h pour l'ensemble des élections, exception faite des présidentielles où la fermeture est prévue à 19h.

ET APRÈS LE VOTE ?

Les opérations de vote se clôturent à 18 ou 19 heures en fonction de l'élection. La procédure est claire : on compte en premier lieu la liste d'émargement puis un des titulaires ouvre l'urne et la renverse sur une table. Les enveloppes sont comptées et rassemblées par paquets de 100 qui sont scellés et signés. Une fois ces deux étapes préalables terminées, on procède au dépouillement. Un scrutateur ouvre l'enveloppe, un autre lit le bulletin et les deux derniers consignent les résultats !

Il faudra à la fin avoir le même nombre de bulletins dépouillés que de noms émargés !

Si vous souhaitez prendre part aux opérations de dépouillement, nous vous invitons à vous manifester auprès du service état civil de la mairie !
Contact : 02 31 14 41 41

QR-CODE : LA NOUVEAUTÉ 2022 DES CARTES ÉLECTORALES !

Ce code, à scanner avec un smartphone, permet un renvoi sur le portail des élections et donne un accès instantané aux différentes télé-procédures. Premièrement, la vérification de sa situation électorale. Deuxièmement, l'inscription sur les listes électorales. Et enfin, la demande de procuration !

OFFICE DE TOURISME – ATTRACTIVITÉ

BIENVENUE À TROUVILLE-SUR-MER !

VOUS NE L'AVEZ SÛREMENT PAS MANQUÉ : LE ROND-POINT DE L'ENTRÉE DE TROUVILLE-SUR-MER S'EST REFAIT UNE BEAUTÉ !

L'Office de Tourisme est parti d'un constat : trop de gens traversent encore le rond-point pour se rendre à Honfleur ou ailleurs, sans savoir qu'ils sont à Trouville-sur-Mer.

C'est pourquoi en décembre dernier, des lettres grand format ont été installées pour mieux identifier cette entrée de ville en lui donnant davantage de visibilité et de dynamisme.

Les lettres, blanches le jour, sont lumineuses la nuit afin de rester visibles 24h sur 24h. Le système d'éclairage à LED, peu énergivore pour avoir le moins d'impact possible sur l'environnement, permet de changer les couleurs selon les occasions ou les événements. Une bien belle manière de rendre l'entrée de la ville plus attrayante !

Un projet suivi par l'Office de Tourisme avec le concours de la mairie de Trouville-sur-Mer

L'OFFICE DE TOURISME DE TROUVILLE-SUR-MER EST REPARTI SUR LES ROUTES !

Toute l'année, Trouville-sur-Mer, par l'intermédiaire du service promotion de l'Office de Tourisme, est présent sur les salons « grand public » et professionnels dédiés au tourisme.

Cette représentation a pour objectifs de :
- Valoriser et promouvoir la ville en France et à l'étranger
- Développer la visibilité et la notoriété de la station
- Fidéliser et/ou conquérir de nouvelles clientèles
- Conforter et asseoir le positionnement de la station
- Contribuer à l'attractivité et au développement économique de la ville

Ces actions de promotion sont complétées par des actions de commercialisation à destination tant des individuels (familles, duos, seniors) que des groupes (agences de voyages, autocaristes, comités d'entreprises, associations, amicales, clubs...), afin de répondre aux attentes des professionnels du tourisme à la recherche d'offres clés en main. Elles permettent également de développer une offre touristique attractive de la destination et d'établir des partenariats privilégiés avec nos prestataires tout en contribuant au développement économique de la ville et aux ressources propres de l'Office de Tourisme en générant des recettes. Chaque année, ce sont plusieurs centaines de demandes de séjours qui sont traitées par le service.

Les prochains rendez-vous ? Le salon grand public « Mahana » à Lyon du 4 au 6 mars et le salon professionnel « Rendez-vous en France » les 22 et 23 mars à Nantes, qui cible une clientèle internationale.

Et tout cela dans l'intérêt des nombreux commerces, services et prestataires d'activités trouvillais !

CAP SUR L'INTERNATIONAL !

La ville de Trouville-sur-Mer et la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie ont signé une convention d'attractivité et de promotion touristique. Un but unique : unir les forces et les compétences de chacun au service du territoire et de ses habitants ; des associations, commerces et entreprises ; et des touristes ou visiteurs d'un jour !

Cette collaboration territoriale mise sur l'attractivité de la reine des plages pour séduire les touristes étrangers. Des axes principaux de travail ont été retenus, parmi lesquels le développement d'opérations de promotion en direction de la presse et des tours opérateurs étrangers. Faire aimer, c'est faire parler. Faire parler, c'est faire connaître !
Pour faciliter l'accueil de cette clientèle internationale, l'Office de Tourisme va travailler en 2022 sur la conception d'outils adaptés (notamment les sites internet) et sur la mise en place d'une stratégie marketing internationale...

De grandes ambitions économiques mais qui s'appuient, comme toujours, sur l'authenticité de notre belle station balnéaire. En somme, un programme un pied sur terre, un pied en mer à la découverte de notre riche patrimoine trouvillais !

ENCORE UN GRAND SUCCÈS POUR LA PATINOIRE ÉPHÉMÈRE !

À en juger le nombre de patineurs sur la glace, Trouvillais et vacanciers ont été ravis de retrouver la patinoire ! Évènement plébiscité par tous, ce grand rendez-vous des vacances d'hiver a donné des airs de station de sports d'hiver à la ville avec la cabine de téléphérique et les ours polaires ! Plus besoin de faire des kilomètres pour s'adonner aux plaisirs de la glisse. Novices ou pro du triple Lutz piqué, vous avez encore jusqu'au 6 mars pour en profiter !

© Kevin Thibaud

À VOS AGENDAS, SPÉCIAL VACANCES DE PÂQUES !

L'Office de Tourisme, ses partenaires et la Ville de Trouville-sur-Mer vous concoctent un joli programme pour les vacances de printemps ! À découvrir prochainement sur le site internet de l'Office de Tourisme www.trouvillesurmer.org. Ateliers Bricocool, ateliers Montebello, voile, surf, kayak, stages de peinture, céramique, vitrail... Il y en aura pour tous les goûts !

Et ne manquez pas les grands rendez-vous familiaux :
- Initiation aux sports de glisse : BMX, roller, skate les 11,12, 21 et 22 avril
- Festival du cerf-volant : les 16 et 17 avril
- La chasse aux œufs : le 16 avril

LA NEWSLETTER DE L'OFFICE DE TOURISME : TOUTES LES INFOS QU'IL VOUS FAUT !

Pour ne rien manquer de l'agenda touristique et culturel, découvrir les infos et bons plans de Trouville-sur-Mer, inscrivez-vous à la newsletter hebdomadaire de l'Office de Tourisme !

www.trouvillesurmer.org/inscription-newsletter
ou à l'accueil de l'Office de Tourisme.

ENVIRONNEMENT

COLLECTE DES DÉCHETS !

La collecte et le traitement des déchets relèvent de la compétence intercommunale et donc, à Trouville-sur-Mer, de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie ! Les collectes ménagères sont organisées en trois zones géographiques auxquelles correspondent trois calendriers de collecte disctincts dans le but de fluidifier le traitement des ordures !

DU BON USAGE DES BACS !

Des bacs, dont le volume dépend de la taille des foyers, sont à disposition des usagers qui en ont la garde juridique. La Communauté de Communes reste l'unique propriétaire de ces contenants. À ce titre, il n'est pas possible de déménager ses bacs de tri lors d'un changement de lieu de résidence (si changement de commune) ! L'entretien régulier incombe aux usagers et doit être effectué ; à défaut un refus d'enlèvement des déchets par les services de collecte peut être engagé. En cas d'usure « normale », il est possible de demander gratuitement le remplacement et/ou la réparation des pièces défectueuses.

ZONE CAMPAGNE PAVILLONNAIRE

Ordures ménagères : collecte tous les lundis de janvier à décembre.
Emballages : collecte tous les mercredis de janvier à décembre.
Déchets verts : collecte tous les mardis du 1/03 au 15/11 et les 4 et 11 janvier.
Encombrants : collecte le deuxième jeudi du mois de janvier à décembre.

ZONE HYPER CENTRE

Ordures ménagères : tous les jours sauf le dimanche de janvier à décembre.
Emballages : collecte tous les mercredis de janvier à décembre.
Déchets verts : collecte tous les mardis du 01/03 au 15/11 et les 4 et 11 janvier.
Encombrants : collecte le deuxième jeudi du mois de janvier à décembre.

ZONE URBAINE

Ordures ménagères : collecte les lundi et jeudi de janvier à décembre.
Emballages : collecte tous les mercredis de janvier à décembre.
Déchets verts : collecte tous les mardis du 01/03 au 15/11 et les 4 et 11 janvier.
Encombrants : collecte le deuxième jeudi du mois de janvier à décembre.

Pour connaître la zone géographique dont vous dépendez : www.coeurcotefleurie.org - rubrique Environnement.

LES ENCOMBRANTS
À déposer au sol au plus près de l'habitation et dans la limite de 2 m³/foyer.

LES ORDURES MÉNAGÈRES : BAC GRIS
À déposer dans les bacs et dans des sacs fermés !

LES EMBALLAGES : BAC JAUNE
Ils doivent être déposés vidés dans les contenants agréés. Il n'est pas nécessaire de les laver mais ils doivent être aplatis et non imbriqués les uns dans les autres.

LES DÉCHETS VERTS : BAC VERT
À déposer dans les bacs agréés. Les branchages doivent être présentés en fagots de 1,50 mètre maximum. Attention, le brûlage est interdit sur l'ensemble du territoire.

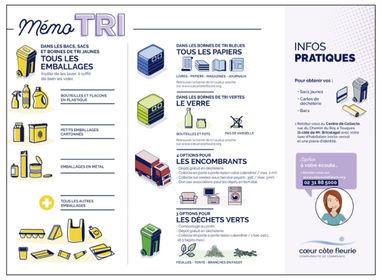

Les agents de collecte sont habilités à vérifier le contenu des poubelles. Si celui-ci est jugé non-conforme aux consignes de tri, l'enlèvement peut ne pas être effectué. Dans ce cas, l'usager doit rentrer le ou les contenants non collectés, en extraire les erreurs de tri et présenter les bacs à la prochaine collecte !

COMPOSTAGE ET BIO-DÉCHETS

Les déchets composés de matière organique biodégradable issus de la préparation des repas peuvent faire l'objet d'une revalorisation de matière par le compostage. La Communauté de Communes met à disposition des citoyens, et à un tarif préférentiel, des composteurs individuels et des lombricomposteurs sur simple présentation d'un justificatif de domicile.

Une belle façon de joindre l'utile à l'agréable en transformant restes de repas (fruits et légumes, pâtes et riz…), épluchures, essuie-tout, marc de café, sachets de thé… en engrais organique !

BON À SAVOIR !

Toutes les collectes sont maintenues même si celles-ci tombent un jour férié !

ET LA COLLECTE EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE…

Le service de collecte des déchets peut être assuré également en apport volontaire sur l'ensemble de la commune grâce à la mise à disposition de la population de conteneurs spécifiques (emballages/verre/ordures ménagères résiduelles).
Les déchets doivent être déposés dans les conteneurs qui leur sont destinés.

Les adresses des 21 des points de collecte trouvillais sont disponibles sur le site : coeurcotefleurie.org - rubrique environnement

DIRECTION LA DÉCHETTERIE !

Pour les grands cartons ; les déchets verts et le matériel de jardin ; le bois, les meubles, les portes, les fenêtres, les chaises et les bancs ; les articles textiles et maroquinerie ; les déchets d'équipements électriques et électroniques, l'électroménager, le matériel informatique ; les piles et accumulateurs portables ; les bouteilles de gaz et les extincteurs ; les déchets dangereux des ménages, les pots de peinture et les huiles ; les déblais et gravats ; les encombrants, les pneumatiques, la ferraille… L'accès aux déchetteries est autorisé à tous les particuliers de la collectivité sur présentation d'une carte d'accès nominative.

CAMPAGNE DE STÉRILISATION DES ŒUFS DE GOÉLANDS ARGENTÉS

Cette opération, jugée la plus efficace possible pour stabiliser la population de goélands, consiste à pulvériser de l'huile de paraffine sur les œufs afin d'empêcher l'éclosion tout en leurrant l'animal qui continue de couver. Par autorisation préfectorale, elle concerne **seulement l'espèce goéland argenté**, la plus répandue sur la commune.
Les propriétaires ou syndics peuvent se signaler **tout le mois d'avril**, par une fiche de demande d'intervention s'ils ont repéré des nids sur leur toit. Ce signalement n'engage pas le passage des techniciens mais ceux-ci doivent intervenir sur TOUS les nids accessibles et sécuritaires. Les techniciens interviennent sur les toits **par l'extérieur sans prévenir de leur passage et utilisent la nacelle de la ville, plus rapide et efficace en hauteur et accessibilité.**
Dates prévisionnelles 2022 : du 9 mai au 3 juin.
Fiche de demande sur le site de la ville en avril.

BON À SAVOIR !

La commune subventionne, à hauteur de 30 %, sur facture et après travaux, la mise en place de dispositifs anti-volatiles tels que les écopics ou les câbles tendus. Les personnes intéressées par cette démarche doivent retirer un formulaire de demande en mairie ; leur dossier sera soumis en conseil municipal.

SPORT-PLAGE

REPRISE !

RENDEZ-VOUS LE 2 AVRIL POUR LA RÉOUVERTURE DU BASSIN EXTÉRIEUR DE LA PISCINE ET SES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS.

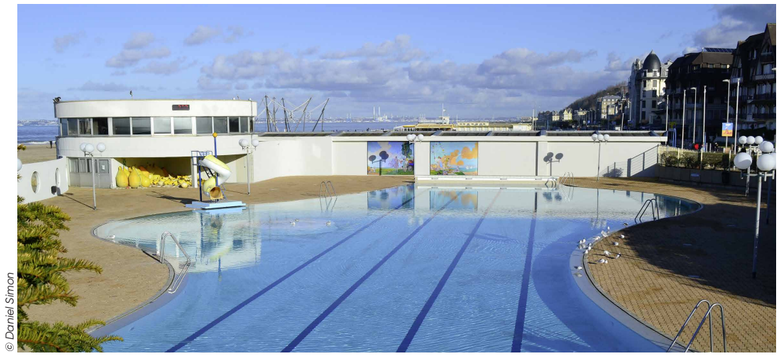
© Daniel Simon

Comme un avant-goût de la pleine saison, la piscine a été l'objet d'un certain nombre de travaux : peinture des vestiaires et des portes, rénovation des plafonds, réfection des douches. Tout est prêt maintenant pour la réouverture du bassin extérieur de 50 mètres le 2 avril. L'eau chauffée à 25 degrés va permettre la reprise des activités de natation et des sports nautiques.

Les usages sont multiples : temps du public, temps des scolaires, temps des associations. Si les scolaires auront fini à cette date les enseignements obligatoires d'apprentissage de la natation, les mois d'avril, mai et juin pourront être mis à profit pour découvrir et se familiariser avec les sports nautiques. Comme l'année dernière, l'animation « aqua school » proposera, entre le bassin extérieur et la mer, de pratiquer du kayak, du surf, de la voile et de la natation. Ces activités seront organisées en partenariat avec Concept Sport Émotion et North Shore, le CNTH et le service des sports de la ville de Trouville-sur-Mer. De même, les associations de natation et de plongée en club vont pouvoir reprendre. Enfin, le Trouville olympique natation (TON) va continuer à vous proposer un large panel d'activités : natation sportive, aquabike et aquacardio, natation synchronisée…

Ouverture du bassin extérieur du lundi au vendredi, 10h-19h, samedi et dimanche 10h-17h.
Tarifs : Moins de 18 ans : 2,20 euros (Trouvillais), 4 euros (hors commune) ; plus de 18 ans : 3,30 euros (Trouvillais), 5 euros (hors commune).

TRAVAUX SUR LA PLAGE

LE SERVICE DES SPORTS ET DE LA PLAGE A BIEN MIS À PROFIT L'HIVER.

Alors que les travaux sur les planches sont normalement échelonnés sur une grande partie de l'année (entre mars et octobre), l'essentiel des actions cette année sera mené en amont (avant le mois d'avril). Si la fermeture du bassin intérieur a été une mauvaise nouvelle 2021, les maîtres-nageurs ont de quoi s'occuper. Ils donnent un gros coup de main à la cellule d'entretien de la plage et aux services techniques de la ville de Trouville-sur-Mer pour changer au moins 500 planches, remettre en place les poubelles, les bouées en mer, la signalétique, graisser toutes les parties métalliques…

Par ailleurs, les dunes de sable, montées l'hiver, seront « rangées » jusqu'à la prochaine basse saison. Si on ne peut dire que ces dunes protègent les planches des grandes marées et des tempêtes, elles permettent néanmoins de créer des parevent l'hiver (puisque les planches ne sont plus démontées en basse saison). L'université de Caen a montré dans ses travaux de recherche qu'il est plus écologique et moins destructeur d'utiliser toujours le même stock de sable, que d'aller creuser la plage à chaque fois qu'on en a besoin, ce qui pourrait entraîner une remontée de pollution des sous-sols. Un seul stock de sable sert donc depuis plusieurs années pour monter les dunes ; il est ensuite stocker en vue d'une nouvelle utilisation. Enfin, un certain nombre de jeux à ressort de l'aire des enfants seront changés.

L'établissement des Bains vous propose dès le mois d'avril un service de consigne, des locations de matériel de plage et répond, dans la mesure du possible, aux questions des usagers et aux demandes d'animation sur la plage.

© Gilles Martin

BON À SAVOIR !

En vingt ans, une planche perd la moitié de son épaisseur, soit 2,5 cm. C'est le résultat du travail d'abrasion du sable, de l'action mécanique de la balayeuse qui intervient trois fois par semaine, du vent, de la pluie… Cette abrasion intervient quel que soit le bois choisi pour les planches : azobé ou sapin.

SEMAINE NATIONALE SPORT ET JEUNESSE (24-29 JANVIER 2022)

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et Paris 2024 dédient une semaine par an à la promotion de la pratique sportive chez les jeunes pour lutter contre la sédentarité et leur donner envie de se mettre au sport. Une initiative essentielle, surtout avec la crise sanitaire qui a eu notamment pour conséquences une augmentation très forte du temps d'écran chez les jeunes et une baisse sensible des pratiques sportives.

L'autre enjeu de cette semaine olympique et paralympique est de sensibiliser les plus jeunes au handicap. Cette initiative permet d'échanger sur le sport et ses valeurs, et sur l'adaptation des disciplines aux personnes en situation de handicap.

Le mercredi 26 janvier 2022, l'École des passions a donc organisé pour les enfants de 6 à 8 ans une matinée avec différents jeux et défis : relais à l'aveugle, balle assise modifiée pour que les enfants se déplacent assis et non debout juste à la force des bras, course chronométrée, parcours de motricité, relais ballon avec les pieds.

© Adélaïde Grente

© Adélaïde Grente

LES RENDEZ-VOUS SPORTS SANTÉ

À votre agenda : la marche dynamique se fera le samedi (10h30-11h30) sur le front de mer de Trouville (parvis de la piscine) les 23 avril, 7 et 21 mai, 4 et 18 juin ; à Hennequeville (école René Cotu), les 30 avril, 14 et 28 mai, 11 et 25 juin.

DÉMATÉRIALISATION

DES ACTES D'URBANISME !

Permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme…
Depuis le 01 janvier 2022, les Trouvillais ont la possibilité de réaliser la majorité des démarches d'urbanisme de façon dématérialisée !

Dans le cadre de la modernisation et de la simplification des services publics, la Communauté de Communes Cœur Côte fleurie, a travaillé à la mise en place d'un service digital facilitant les démarches d'urbanisme des habitants de l'ensemble des communes membres. Ce guichet unique 100% en ligne, est accessible 7j/7 et 24h/24 sur les sites de la mairie de Trouville-sur-Mer et de la 4CF.
Usagers et professionnels effectuent leurs démarches et les déposent en ligne ; les services de la ville, quant à eux, les reçoivent au format électronique et les instruisent de manière dématérialisée.

Gain de temps, bénéfice écologique, maîtrise des coûts, transparence du traitement de l'information… pour un service 100% gagnant !

A NOTER : LES DÉPÔTS DE DOSSIERS EN FORMAT PAPIER SONT TOUJOURS POSSIBLES PAR VOIE POSTALE OU AUPRÈS DE L'ACCUEIL DE LA MAIRIE.

CE SERVICE CONCERNE :

- Permis de construire
- Permis de démolir
- Déclaration préalable de travaux
- Permis d'aménager
- Certificat d'urbanisme (d'information ou opérationnel)

CE SERVICE NE CONCERNE PAS :

- Les demandes d'autorisation en matière de publicité, d'enseignes et de pré-enseignes.

LE PROJET DE SAUVEGARDE DE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES !

Première étape de ce grand projet : les travaux de clos et couvert permettant d'assurer l'étanchéité et la pérennité du bâtiment.

Ces travaux constitueront principalement en un remplacement de la toiture, une réfection des corniches et éléments décoratifs, une consolidation de la structure, une protection aux intempéries et une sauvegarde de la façade ainsi qu'une mise en conformité électrique et incendie.
Une fois ces travaux de mise hors d'eau totale réalisés, la réfection des peintures intérieures, des carrelages et la restauration des œuvres pourront alors être engagées.
Durant toute la durée du projet, la pratique du culte sera maintenue au sein de l'église de Notre-Dame-des-Victoires.

La maîtrise d'œuvre sera désignée au printemps 2022 et les travaux a proprement parler de remise en état de l'église commenceront (hors aléas) tout début 2023.
Le projet s'échelonnera sur deux ans jusqu'en décembre 2024 en plusieurs phases.

En parallèle de ces travaux techniques, un projet de réflexion sur les variations des températures et leur impact sur les orgues sera mené par l'AOT et l'Ecole Supérieur des Ingénieurs des Travaux et de la Construction de Caen, soutenu par la municipalité de Trouville-sur-Mer.

En effet, l'église Notre-Dame-des-Victoires autrefois église polychrome est mondialement connue pour la présence de deux orgues Cavaillé-Coll.

Ce duo constitués d'un grand orgue Cavaillé-Coll Mutin de 1870 et d'un orgue de chœur Cavaillé-Coll de 1894, considéré comme l'un des plus beaux orgues de chœur, forment un ensemble unique dans le monde de part leur qualité musicale.

LES CONDITIONS DE STATIONNEMENT À TROUVILLE-SUR-MER ONT ÉVOLUÉ AU 1er JANVIER 2022 !

Zone rouge, orange ou verte, tarif résident, période creuse et vacances scolaires… pas toujours évident de s'y retrouver pour optimiser le coût du stationnement. Nous vous proposons un récapitulatif des conditions de stationnement sur la voie publique à Trouville-sur-Mer.

La ville et l'ensemble des rues et parkings sont découpés en zones de couleur auxquelles correspondent des tarifs de stationnement spécifiques.

Pour faire simple, des tarifs dissuasifs pour du stationnement longue durée sont appliqués en plein centre-ville afin d'en permettre un accès simplifié et désengorgé.

Le détail de tous les tarifs est disponible sur le site de la ville, rubrique stationnement.

DE L'AVANTAGE D'ÊTRE RÉSIDENT OU TRAVAILLEUR !

Pour faciliter le stationnement des riverains et des acteurs économiques de la ville, la Mairie met à disposition des cartes spécifiques permettant de bénéficier de tarifs réduits. Rendez-vous à l'accueil de la Mairie muni de votre justificatif. Tarif unique : 1,80€ hors zone orange.

PAYBYPHONE ET OPN'GO: ÉCONOMIE & ÉCOLOGIE

Il vous est possible de régler votre stationnement directement en ligne via les applications Paybyphone et Opn'Go ! Plus d'attente à l'horodateur, plus de ticket imprimé… tout se passe en ligne. Attention tout de même, si vous êtes résident, votre macaron doit rester apposé sur votre pare-brise.

ZONE ORANGE	ZONE ROUGE	ZONE VERTE
STATIONNEMENT TRÈS COURTE DURÉE LE + : STATIONNEMENT DANS L'HYPER-CENTRE COÛT : DE 0,40€ POUR UN ¼H À 30€ POUR 2,30H	STATIONNEMENT MOYENNE DURÉE LE + : STATIONNEMENT SECTEUR PLAGE COÛT : 1,80€ POUR UNE ½H 5,40€ POUR 4H ET 30€ POUR 10H	STATIONNEMENT MOYENNE DURÉE LE + : GRATUITÉ DU 1er NOVEMBRE AU 31 MARS (HORS VACANCES SCOLAIRES TOUTES ZONES) COÛT HORS PÉRIODE GRATUITE : TARIFS ZONE ROUGE

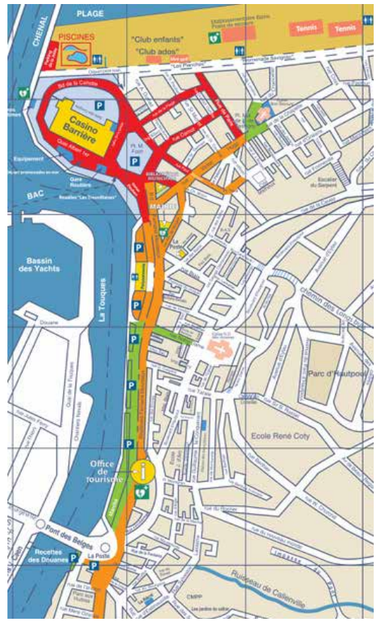

ACTIVITÉS PASSIONNANTES

L'ÉCOLE DES PASSIONS, CRÉÉE EN SEPTEMBRE 2018, S'OCCUPE DE CONCEVOIR ET D'ANIMER LES MERCREDIS MATINS POUR LES ENFANTS QUI SONT SCOLARISÉS DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES DE TROUVILLE-SUR-MER.

© Adélaïde Grente

Elle propose tous les trimestres des parcours artistiques, sportifs et culturels renouvelés, afin que les enfants puissent s'ouvrir au monde qui les entoure et qu'ils découvrent des domaines qu'ils connaissent peu ou pas.

Pour le troisième trimestre, six parcours ont été conçus. « Bouge ton corps » (3-5 ans) et « hip-hop » (7-8 ans) : deux parcours sportifs qui permettent de bouger, de s'amuser en rythme et de travailler la coordination des membres. « Rythme dans la peau » (6-7 ans) se passe en deux temps afin d'allier motricité et initiation au djembé. « Alors on joue » (7-8 ans) et « P'tit sherlock » (9-11 ans) sont deux parcours dédiés aux jeux, jeux à répéter chez soi et résolutions d'énigmes et de défis. Enfin, le parcours « Média » (8-11 ans) permet de découvrir le métier de journaliste (réalisation d'interviews et rédaction d'articles) et d'être sensibiliser aux dangers d'internet.

Mercredi matin de 9h à 12h, 27 avril-6 juillet 2022. Une navette gratuite dessert cinq endroits stratégiques de la ville pour emmener et ramener les enfants.

Dès le 16 mars 2022, inscriptions sur le portail : https://trouvillesurmer.portail-familles.app.
Contact : Adelaïde Grente, 06 76 36 43 36.

PRÉPARER L'ÉTÉ DES ENFANTS

DEUX CENTRES DE LOISIRS À TROUVILLE-SUR-MER PERMETTENT D'ACCUEILLIR LES ENFANTS : LE CENTRE AÉRÉ ET LE CLUB DE LA PLAGE.

Le centre aéré est adapté aux parents qui travaillent l'été. Il prend en charge vos enfants de 3 à 13 ans du 11 juillet au 19 août 2022, du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h, hors jours fériés. Un service de navette gratuite emmène vos enfants au centre à partir de six points stratégiques de la ville et les ramène. Un planning hebdomadaire est établi chaque semaine par l'équipe d'animation : jeux sportifs, activités d'expression, sortie ludique tous les jeudis, baignade à la piscine une fois par semaine et grand jeu pour clore la semaine. Les repas sont préparés sur place par l'équipe d'agents de restauration scolaire avec des produits frais et de saison. Un goûter est également assuré.

Inscriptions à partir de mi-mai au centre aéré via le portail https://trouvillesurmer.portail-familles.app (ou à l'adresse mail suivante si la famille n'a pas de compte : centre-loisir@mairie-trouville-sur-mer.fr).

Le club de la plage est plus adapté aux besoins en demi-journée ou en journée complète. Il prend en charge vos enfants de 3 à 12 ans du 11 juillet au 26 août 2022, du lundi au vendredi, de 9h à 17h, jours fériés compris. Le programme d'animation hebdomadaire est affiché chaque début de semaine dans la vitrine extérieure jouxtant le bureau du club sur la plage. Sont proposés : manège, poney, bibliothèque, piscine, jeux de plage et, pour les plus grands, surf, paddle, jeux sportifs et cerf-volant. Le pique-nique doit être prévu par les parents si l'enfant reste la journée entière.

Inscriptions à partir du 1er juin au club de la plage par mail via l'adresse centre-loisir@mairie-trouville-sur-mer.fr ou par téléphone au 06 76 36 43 36 / 02 32 98 52 88. Documents téléchargeables sur le site www.trouville.fr.

CAPTONS POUR PROTÉGER NOS PETITS

Depuis le début de la pandémie, les capteurs de CO2 sont considérés comme un outil majeur de lutte contre la Covid-19. En pratique, ils permettent de mesurer la concentration de gaz carbonique dans l'air et donc d'avoir un signal fiable pour aérer et renouveler l'air que respirent les enfants et les enseignants.

La mairie, aidée en partie par le ministère de l'Éducation nationale, a décidé d'équiper les 9 classes de son école primaire de ces capteurs et de renforcer ainsi les gestes barrières contre le virus. Les dispositifs ont été livrés début février. D'un maniement simple par des codes couleurs et alarmes, les écoles René Coty et Delamare redoublent ainsi de vigilance.

LE NUMÉRIQUE À L'ÉCOLE

LE DÉPLOIEMENT DU NUMÉRIQUE ÉTAIT UNE ÉVIDENCE. LA PANDÉMIE EN A FAIT UNE URGENCE.

L'objectif : généraliser le numérique dans la sphère éducative pour pouvoir assurer la continuité pédagogique et administrative sur les sites scolaires Coty et Delamare.
Les moyens : un appel à projets a été initié, visant à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique. Il s'appuie sur trois axes principaux : l'équipement des écoles d'un socle numérique de base (matériel et réseaux informatiques) ; les services et ressources numériques associés ; l'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques. L'appel a reçu les aides du département du Calvados et de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement public local) ; le reste a été pris en charge par la commune.
Le résultat : 8 ordinateurs et 3 tableaux blancs achetés.

COUP DE PROJECTEUR
THOMAS LESOURD

Peintre, vidéaste, concepteur de romans graphiques, animateur d'ateliers, explorateur de territoires, traducteur en équipe du rapport du GIEC, passionné de mythologie, de science fiction, de contes de fée et de marvel… Qui se cache derrière cette liste étonnante ? Le Trouvillais Thomas Lesourd. Il conçoit depuis 2020 des romans graphiques très colorés, inspirés de légendes vikings et de la géographie normande avec, à l'honneur, Bavent, Touques, Beuvron-en-Auge, Trouville-sur-Mer… Son travail l'a amené à nouer un partenariat avec le collège Charles-Mozin afin d'initier les élèves à la mise en image et à l'écriture, en vue de réaliser des romans graphiques inspirés de son univers « Dragons normands ». Rendez-vous en juin pour découvrir le résultat de cet atelier de création et d'éducation à l'image.
www.dragonsnormands.com

© Thomas Lesourd

LE MOT DE LA MAJORITÉ

La jeunesse et son éducation sont une de nos priorités. Nous l'avons écrit dans notre projet de mandature et la Municipalité se donne les moyens de ses ambitions. À travers cette tribune, je suis heureux et fier de vous présenter comment nous la mettons en œuvre à travers toutes les actions qui incarnent cette volonté politique.

L'éducation, c'est un tout qui s'apprend dans tous les aspects et à chaque moment de la vie. L'école est, évidemment, le lieu privilégié et nous avons mis en place, avec l'aide précieuse des services, des outils et des conditions qui permettent une approche transversale où tous les domaines que vivent nos enfants sont appréhendés.

L'ÉCOLE À TROUVILLE-SUR-MER

La société se transforme et nous nous devions d'équiper nos écoles primaires des nouvelles technologies.

Depuis la dernière rentrée scolaire, c'est chose faite ! Toutes les classes sont équipées de vidéoprojecteurs interactifs, de tableaux blancs et d'ordinateurs. Ces matériels permettent aux professeur(e)s des écoles de visionner des textes, des cours, des images et de travailler dessus directement, de les modifier, d'ajouter des commentaires...

Cette année encore, un agent de la ville intervient dans l'apprentissage informatique 12 heures par semaine auprès des classes du CE1 au CM2 pour permettre à tous les enfants d'arriver au collège avec les bases informatiques.

La sensibilisation des élèves au développement durable est indispensable. C'est pourquoi, la ville a adhéré pour une durée de 3 ans à l'opération « Watty à l'école ». Nous avons souhaité participer à cette démarche volontaire afin d'obtenir la labellisation E3D (École en démarche globale de développement durable).

Toutes les classes sont concernées dans cet apprentissage. Les objectifs de cette démarche sont de construire une approche transversale à l'échelle des établissements primaires de la ville, en établissant une continuité entre les enseignements, les actions et projets pédagogiques, la vie scolaire, la gestion et la maintenance des structures scolaires (consommation d'eau et d'énergie, collecte des déchets, lutte contre le gaspillage alimentaire...) tout en s'ouvrant sur l'extérieur, notamment le territoire et ses acteurs, par le partenariat.

Actuellement l'accent est mis sur les économies d'énergie et le tri des papiers dans nos écoles Delamare et Coty : élèves et agents sont impliqués. Toujours dans le même esprit et afin de préserver la santé des élèves et du personnel des établissements, des capteurs CO2 ont été installés dans toutes les classes.

Et pour préparer les enfants à l'avenir et les doter des meilleurs atouts dès la petite section de maternelle, tous les élèves reçoivent des cours d'anglais et d'espagnol.

LA RESTAURATION DANS NOS ÉCOLES

Former le goût de nos enfants est aussi un devoir.

Pour la semaine du goût, au mois de septembre dernier, tant les parents que les professeurs et les ATSEM ont fait preuve d'une forte mobilisation. Depuis, les enfants sont impliqués dans la réalisation des menus. Le repas de noël dernier a été créé par un petit groupe d'enfants accompagné de notre diététicienne.

Comme vous le savez, tous les repas servis dans nos écoles sont élaborés par une professionnelle de la santé : ils sont équilibrés et la part des produits bio et locaux atteint 50%. Autre point sur lequel nous attachons une grande importance : la saisonnalité est respectée.

Et grande nouveauté, depuis le 1er février dernier, les élèves de CM2 prennent leurs repas sous forme de self-service. Ce procédé permet de les responsabiliser dans leurs choix, la quantité et le tri.

L'ÉCOLE ET LE LIEN SOCIAL

La ville a investi dans l'application ENT ONE. Ce logiciel permet de conserver un lien entre enseignants, enfants, parents. Il permet de suivre les devoirs du jour, de consulter des cours ou des vidéos pédagogiques... Il contient un blog et des boîtes mails qui simplifient les échanges. Par exemple, pour les parents dont les enfants sont partis en classe de neige, cette application a amplement facilité la communication et le maintien du lien.

Le 1er janvier le « portail famille » a vu jour : il permet les inscriptions pour la restauration scolaire (et donc une meilleure gestion des quantités), les inscriptions à la garderie, au bus de l'école des passions. Il permet également d'inscrire les enfants au centre aéré des petites vacances, des mois de juillet et août, et à la crèche.

Et comme nous nous y étions engagés, depuis un an le centre aéré a été mis en place pendant les petites vacances scolaires.

L'OUVERTURE SUR LE MONDE EXTÉRIEUR

En partenariat avec l'Éducation nationale, des sorties sont organisées : cimetière de Colleville, pour le devoir de mémoire, le salon du livre pour la culture, la classe de neige pour la découverte des sports de glisse et de l'environnement montagnard, des séjours de courtes durées en fin d'année, des classes vertes...

L'ouverture sur le monde extérieur, c'est aussi tout le travail mené par la coopérative scolaire et ses parents d'élèves bénévoles avec l'assistance en moyens techniques et matériels de la ville pour réaliser un carnaval, un tournoi de pétanque, une kermesse...

Des rencontres avec des auteurs et des ateliers au musée Montebello sont organisés durant la période scolaire. L'école des passions, mise en place sous la précédente mandature, continue tous les mercredis matins pour les enfants scolarisés dans nos écoles publiques hors vacances scolaires.

Cette école des passions permet aux enfants de découvrir le monde du journalisme avec la réalisation d'un journal, le monde du sport, mais aussi le monde de l'environnement avec la création de l'hôtel à insectes.

En partenariat avec l'UNICEF, elle a également organisé un ramassage des déchets sur la plage en mai dernier.

LA JEUNESSE ET LE SPORT

L'USEP propose un ensemble varié d'activités les mercredis après-midi : découverte de la voile pour les élèves de CM1 et CM2, sandball pour les CE2 et CM1 animé par Jean-Baptiste Decaen, entraîneur de l'AGD et que nous remercions très sincèrement, initiation au tennis pour les CP et CE1 et des sorties piscine que nous avons réussi à maintenir.

Bientôt, de nouveaux jeux de cour thermocollés vont être installés dans l'enceinte de l'école Coty.

NOTRE ENGAGEMENT POUR ET AVEC LES JEUNES

Avec la reconnaissance par l'UNICEF de Trouville-sur-Mer « ville amie des enfants », nous nous engageons à mettre en œuvre les droits de l'enfant au niveau local et à les sensibiliser à la solidarité internationale.

Nos élus Julie Mulac et Maxime Aguillé travaillent activement sur la mise en place du conseil des jeunes 2.0 afin de les impliquer dans la vie quotidienne de notre ville, de faire émerger leurs idées sur le devenir de demain de Trouville-sur-Mer. Nous les accompagnerons et les encouragerons dans toutes leurs démarches ayant un sens pour que chacun vive ensemble.

Guy Legrix
Adjoint au maire en charge des affaires scolaires

LE MOT DE L'OPPOSITION

LES ENJEUX DE LA DÉMOCRATIE LOCALE

Le Conseil Municipal est chargé de régler, par ses délibérations, les affaires de la commune selon le code général des Collectivités Publiques. Mais avant tout, le Conseil Municipal est le cœur de la démocratie. Il doit être un lieu transparent, participatif et collaboratif.

Son fonctionnement très opaque est souvent perçu par les habitants comme une chambre d'enregistrement de délibérations préparées en amont. Ne vous y trompez pas, les commissions préparatoires à ces délibérations sont essentielles pour l'intérêt commun trouvillais.

Mais voilà, le travail préparatoire en commission est mal mené par la maire et sa majorité. L'opposition apprend par voie de presse certaines décisions impactant l'avenir de Trouville. Pire encore, l'ensemble des documents de travail devant être mis à la disposition des membres de ces commissions manquent souvent à l'appel.

L'opposition refuse totalement d'avoir un rôle d'observateur face à tous ces manquements. Nous avons dénoncé à de nombreuses reprises ces méthodes qui empêchent l'échange et le dialogue entre les élus. Même si le Conseil Municipal fait voter des délibérations, il doit aussi permettre le débat public afin d'évoquer les désaccords et construire collectivement l'avenir des Trouvillaises et des Trouvillais.

Il est important de distinguer le débat public et les questions orales posées par les conseillers municipaux de l'opposition dont les règles sont définies aux termes du règlement intérieur. Le débat public n'est pas seulement réservé aux élus. Les habitants ont également la possibilité de prendre la parole, mais là encore, tout dépend de la volonté politique de la maire.

En cette période où la méfiance à l'égard des institutions et de la parole publique est importante, il devient urgent de donner un nouveau sens au débat public.

Un signe fort de démocratie de proximité : instituer un temps consultatif avant le déroulé de chaque séance du Conseil Municipal afin d'échanger avec les habitants. Le débat public est avant tout un moyen d'informer, de participer et de construire au-delà de tous les clivages.

RATS DES VILLES, RATS DES CHAMPS ET... RATS DES PLAGES

Ah Trouville ! Sa reine des plages, son ciel sublime, son charmant et fameux marché aux poissons, ses brasseries cultes... et puis ses rats. Ces habitants très indésirables ont élu domicile dans notre ville depuis quelques années et surtout depuis les travaux de la Corniche. Ils aiment particulièrement le quartier du CNTH et des Roches Noires, poussent la balade jusqu'à Hennequeville et se laissent depuis peu séduire par le quartier Bonsecours et ses poubelles parfois débordantes. Ils grouillent, se faufilent, et se chauffent à nos canalisations. Les mesures prises par les propriétaires n'y changent rien : ils passent à l'immeuble d'à côté puis reviennent quelques semaines plus tard. Gras et bien nourris, ils se plaisent visiblement et ne sont pas prêts de déménager, ajoutant encore à la saleté de la ville dont ils se repaissent d'ailleurs. Une campagne de dératisation initiée par la municipalité est une décision à prendre de toute urgence pour ne pas que le problème se propage encore. N'ajoutons pas l'insalubrité à la longue liste des contrariants sujets de propreté à Trouville.

NOTRE-DAME-DU-BON-SECOURS : EFFETS D'ANNONCE ET RÉALITÉ

Pour l'église Notre-Dame-du-Bon-Secours : "les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent". Cette citation politique, la majorité municipale l'a faite sienne.

Sylvie de Gaetano promettait, si elle était élue, "d'engager les travaux de mise en sécurité et de préservation du bâtiment". Montant estimé des travaux : 300.000€. Cette somme n'a jamais été budgétée.

Le diagnostic et l'évaluation financière étaient connus des élus depuis décembre 2018. La candidate devenue maire proposait donc soit de la réhabiliter, soit d'en faire un lieu culturel et de s'engager à construire un projet.

La tendance dévoilée par voie de presse, sans concertation des commissions d'élus, serait d'en faire un espace culturel et donc en passer par la désacralisation évoquée.

D'abord, rappelons que l'église appartient à la Municipalité, sacralisée ou désacralisée, c'est à elle, donc à nous, de payer les travaux estimés à 3,5 millions d'euros. Nous ne pouvons croire que la majorité l'ignore, sauf à travailler déjà avec un concessionnaire qui utiliserait le bâtiment selon des conditions à définir. C'est une possibilité de nature à diminuer la dépense, alors pourquoi ce silence ?

Ensuite c'est ignorer l'existence du petit théâtre et de la salle de baccarat existants dans le bâtiment du Casino qui, lui aussi, appartient à la Municipalité. Ces espaces se prêtent à l'aménagement d'un espace culturel valorisé. Que fait la majorité avec l'exploitant en place ? Où en sont les négociations pour le renouvellement de la concession ? Cette possibilité est-elle même étudiée ? L'opposition n'est associée à rien, les commissions muettes.

Enfin, le peu de considération de la majorité pour l'attachement des Trouvillais à cette église tient dans cette phrase de l'élu en charge rapportée par la presse : " si jamais l'évêque refusait que nous la désacralisions, peut-être laisserions-nous un autel dans un coin ".

Certes il y a bien des coins cuisine, des coins repas, mais nous appelons à un peu de considération qui serait bienvenue.

Dans un jardin du quartier des Roches Noires.

Stéphanie Fresnais
Stéphanie Fresnais pour les Trouvillais

BON À SAVOIR

AGENDA MARS - AVRIL - MAI 2022

MARS

Samedi 5 Sambo

Mercredi 9 Conseil municipal

Mercredi 16 École de Musique - 19h - Mini-concert

Vendredi 25 Ciné Coup de Cœur

Du 28 mars au 29 avril - Exposition - Hôtel de Ville
« 2040, on se jette à l'eau ! De Deauville à Pont-l'Évêque, l'eau au cœur d'un territoire résilient »

AVRIL

Samedi 2 Ouverture piscine extérieure

Mercredi 6 Conseil municipal

Mercredi 6 École de Musique - 19h - Mini-concert

Dimanche 10 Concert caritatif Musique-sur-Mer Notre-Dame-des-Victoires

Lundi 11 et Mardi 12 Initiation aux sports de glisse

Mercredi 13 Valise à histoires - 4-7 ans - 16h30
Jonglerie en tous genres - Bibliothèque

Samedi 16 Chasse aux œufs

Samedi 16 / Dimanche 17 Festival du cerf-volant

Mercredi 20 Atelier origami - 14h30 - 7 ans - Bibliothèque

Jeudi 21 et vendredi 22 Initiation aux sports de glisse

Vendredi 22 P'tites toiles - Bibliothèque
15h : Séance à partir de 8 ans - 17h : Séance à partir de 4 ans

Samedi 23 RDV sport santé - 10h30 - Front de mer

Mercredi 27 Atelier Pop up - 14h30 - 7 ans - Bibliothèque

Mercredi 27 Causerie autour de Gustave Flaubert par Nicolas Sorel
18h30 - Bibliothèque municipale

Vendredi 29 P'tites toiles - Bibliothèque
15h : Séance à partir de 8 ans - 17h : Séance à partir de 4 ans

Vendredi 29 Ciné Coup de Cœur

Samedi 30 RDV sport santé - 10h30 - Hennequeville

Samedi 30 18h - Concert de harpe Agnès Peytoux
Musée Villa Montebello

MAI

Dimanche 1er Duodecim - 17h30 - Concert Gospel
Église Saint-Michel

Mercredi 4 Atelier origami - 14h30 - 7 ans - Bibliothèque

Samedi 7 RDV sport santé - 10h30 - Front de mer

Dimanche 8 Fête de la victoire de 1945

Mercredi 11 École de Musique - 18h30 - Concert Le Préau

Mercredi 11 Valise à histoires - 4-7 ans - 16h30
C'est bientôt Trouville sur livres jeunesse - Bibliothèque

Samedi 14 RDV sport santé - 10h30 - Hennequeville

Samedi 14 Salon du Livre jeunesse

Mardi 17 Concert Mozin

Mercredi 18 École de Musique - 19h - Mini-concert

Samedi 21 RDV sport santé - 10h30 - Front de mer

Mercredi 25 École de Musique - 18h30 - Concert Le Préau

Vendredi 27 Ciné Coup de Cœur

Samedi 28 RDV sport santé - 10h30 - Hennequeville

RENCONTRE !

Nous vous invitons à découvrir le portrait d'un entrepreneur ou d'une entrepreneuse qui choisit Trouville-sur-Mer pour développer son activité. Nous avons le plaisir de démarrer cette série avec le portrait de Marc Foutel, le nouveau propriétaire du Carrefour Express au 18 boulevard Fernand Moureaux.

Qui êtes vous Marc ?

J'ai 33 ans, en couple et papa d'une merveilleuse petite fille, fils de commerçant et petit-fils d'agriculteur. Originaire de Pont-Audemer, je suis très attaché à la Normandie.

Quel est votre parcours ?

Après un Bac S j'ai intégré l'ECAL de Rouen et je me suis expatrié 5 ans dans le sud pour travailler dans le groupe Système U avant de revenir en Normandie pour prendre la direction du Carrefour Express à Trouville-sur-Mer.

Votre nouveau challenge ?

Je viens de racheter le Carrefour Express de Trouville-sur-Mer et j'ai l'ambition de diversifier l'offre afin de satisfaire aussi bien la clientèle touristique que les locaux et offrir une gamme attractive adaptée aux différents pouvoirs d'achat que ce soit des prix compétitifs mais aussi des produits d'excellence. Un nouveau point chaud snacking (tartines, fougaces, burgers, etc.) va voir le jour, de nouveaux produits locaux et régionaux et aussi la mise en place d'un service livraison. Mon deuxième challenge est de développer de nouveaux magasins sur la côte fleurie et de fidéliser mes équipes en les faisant évoluer.

Pourquoi Trouville-sur-Mer ?

C'est toute mon enfance, ma Madeleine de Proust et aussi une ville dont j'apprécie la qualité de vie avec un avenir économique favorable !

À VENIR ! 17 MAI 2022

Les initiatives mêlant élèves et professionnels sur un même territoire sont souvent belles. Là on peut dire que la barre était haute et que le défi sera relevé de très belle manière !
Imaginez un projet pédagogique mené sur trois années, en prenant des élèves dès la sixième. Le projet va donc grandir avec eux, entre la sixième et la quatrième. Eux, ce sont des élèves du collège Charles-Mozin à Trouville-sur-Mer et du collège Pierre-Laplace à Lisieux. Imaginez aussi des encadrants professionnels : une cheffe de chant (Biancha Chillemi), un metteur en scène (Hovatan Avédikian), une cheffe de chœur (Marion Gomar), une auteure (Sigrid Carré-Lecoindre) et un compositeur (Vincent Wavelet). Le projet : écrire un spectacle pluridisciplinaire (théâtre, musique, arts plastiques) autour du rapport des élèves avec le patrimoine du Calvados. Des représentations joignant élèves et musiciens professionnels des festivals de Pâques et d'Août sont prévues : à Trouville-sur-Mer le 17 mai 2022 au salon des Gouverneurs du Casino Barrière et au théâtre de Lisieux.
L'expérience est à l'initiative de l'association le Tréteau et des Amis de la musique à Deauville, avec le soutien de la Drac Normandie, l'académie de Caen, le département du Calvados, la ville de Trouville-sur-Mer.

LA MOUETTE
JOURNAL DE TROUVILLE-SUR-MER N° 3
164, bd Fernand Moureaux
14360 Trouville-sur-Mer
Tél. 02 31 14 41 41

Directrice de la publication : Sylvie de Gaetano
Comité de rédaction : Fabrice Gonçalvès, Ségolène Lévêque, Juliette Sanson
Rédaction : Ségolène Lévêque, Juliette Sanson
Conception graphique : Stéphanie Kampf
Impression et distribution : Imprimerie Anquetil
Tirage : 2 500 ex.
Dépôt légal : 1e trimestre 2022
Crédits photos : Service communication
Couverture : © Kevin Thibaud

Merci à toutes les personnes qui ont participé à ce journal.

LA MOUETTE et MOI

VOUS SOUHAITEZ RECEVOIR LA MOUETTE À VOTRE DOMICILE TROUVILLAIS ?

Plusieurs solutions :
- En demandant votre inscription auprès de l'accueil de la mairie.
- Par mail : contact@mairie-trouville-sur-mer.fr
- Sur le site de la ville : www.trouville.fr